

IRAN.

Des dignitaires religieux chiites victimes de violations des droits de l'homme
Index AI : MDE 15/24/97

Embargo : 3 juin 1997 à 00 h 01 GMT

Amnesty International affirme dans un rapport publié ce jour que des dignitaires religieux opposés aux principes fondamentaux du système politique iranien ou à la politique gouvernementale, ainsi que leurs disciples ou fidèles, sont au nombre des victimes de violations des droits de l'homme commises depuis l'instauration de la République islamique d'Iran en 1979. Bien que certains de ces violations aient été régulièrement dénoncés au fil des ans, on ignore souvent que des dignitaires religieux chiites et leurs partisans figurent au nombre des victimes.

Dans un rapport de 23 pages, l'Organisation expose les violations systématiques visant certains milieux religieux iraniens. Au moins trois personnalités seraient maintenues en résidence surveillée ; leurs disciples ont été arrêtés et ils auraient été torturés. Certains ont comparu devant des tribunaux d'exception appliquant une procédure inéquitable et d'autres ont été incarcérés sans jugement. On ignore le sort de certains d'entre eux. Beaucoup, voire la totalité, sont des prisonniers d'opinion probables.

Des violations des droits fondamentaux ont été perpétrées à l'encontre des dignitaires religieux et de leurs disciples lorsque ceux-ci se sont opposés à la politique gouvernementale et notamment à l'autorité absolue du vali-e faqih (guide spirituel) ou à la poursuite de la guerre Iran-Irak ou encore lorsqu'ils ont dénoncé les violations des droits de l'homme. Certains ont refusé de reconnaître l'ayatollah Khamenei, successeur de l'ayatollah Khomeini, comme dignitaire religieux de haut rang.

Un grand nombre des personnes qui ont été jugées ont comparu devant le Dadgah-e vizhe-yé rouhaniyat (Tribunal spécial pour le clergé) créé en 1987 pour instruire et juger entre autres crimes « la contre-révolution, la corruption, l'immoralité, les actes illégaux, tout acte susceptible de porter atteinte au prestige du clergé ou commis par des "pseudo-membres du clergé" ». Ces chefs d'accusation très vagues entraînent souvent de lourdes peines d'emprisonnement, voire la peine de mort.

Amnesty International déclare : « Le caractère extraordinaire de cette juridiction et la procédure appliquée constituent une violation des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'Iran est partie et ils ne permettent pas aux accusés de bénéficier d'un procès équitable. »

Plusieurs centaines de partisans du grand ayatollah Montazeri ont été arrêtés à la fin des années 80 ; 12 d'entre eux au moins ont été exécutés. Des centaines de disciples d'autres dignitaires religieux auraient également été arrêtés et torturés ou maltraités, notamment depuis 1995. Après la publication en juin 1995 d'une lettre ouverte du grand ayatollah Rouhani au président Hashemi Rafsandjani dans laquelle celui-ci critiquait certains actes du gouvernement, les forces de sécurité ont arrêté son fils cadet Javad. Ce dernier aurait été condamné à une peine de trois années d'emprisonnement ramenée ensuite à un an.

Des centaines, voire des milliers, de partisans et de proches du grand ayatollah Sayed Mohammad Shirazi ont été persécutés. Beaucoup ont été arrêtés et torturés. Selon certaines sources, des prisonniers auraient été frappés et privés de sommeil pendant de longues périodes ; d'autres auraient reçu des décharges électriques ou auraient été menacés de mort par électrocution après que des électrodes eurent été fixées sur leur corps. Shéikh Ali Maash aurait dû recevoir des soins médicaux après sa libération en raison des sévices qui lui avaient été infligés ; il souffrait entre autres d'une fracture d'un orteil du pied droit qui n'avait pas été soignée.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Ces violations ne sont pas récentes, elles remontent aux années qui ont suivi l'instauration de la République islamique d'Iran. Citons parmi les dignitaires religieux qui ont été placés en résidence surveillée ou dont les disciples ont été arrêtés le grand ayatollah Mohammad Taher al Shubayr Khagani et le grand ayatollah Kazem Shariatmadari, tous deux décédés. Le grand ayatollah Saged Hassan Tabatabai Qomi est maintenu depuis plus de treize ans en résidence surveillée à Mchhed et le grand ayatollah Saged Mohammad Sadeg Rouhani est soumis au même traitement depuis plus de douze ans.

Des dignitaires religieux chiites de haut rang auraient été torturés pendant leur détention. Le grand ayatollah Yaasub al Din Rastgari, septuagénaire, accusé de critiquer la politique gouvernementale, a été arrêté et incarcéré à plusieurs reprises. À la suite de sa dernière arrestation à la fin de février 1996, il a apparemment été maintenu au secret essentiellement dans les prisons de Tawhid et d'Evin à Téhéran jusqu'en juillet 1996. Il aurait été transféré à l'hôpital apparemment après avoir été torturé. Ce chef religieux aurait été condamné à une peine de trois années d'emprisonnement à l'issue d'un procès sommaire pour des chefs d'accusation formulés de manière très vague ; il n'a pas bénéficié de l'assistance d'un avocat.

Le grand ayatollah Rastgari libéré en décembre 1996 a immédiatement été placé en résidence surveillée à Qom. L'Organisation le considère comme un prisonnier d'opinion probable, soumis à cette mesure du seul fait de ses activités non violentes ou de ses convictions.

Amnesty International a sollicité à maintes reprises des éclaircissements auprès des autorités iraniennes à propos de l'arrestation et de l'emprisonnement de ces personnalités, ainsi que de leur situation au regard de la loi. L'Organisation a réclamé la libération immédiate et sans condition des prisonniers d'opinion et un procès équitable dans un délai raisonnable pour les prisonniers politiques. Les autorités iraniennes n'ont pas tenu compte de ces appels, et des violations flagrantes des droits de l'homme continuent d'être perpétrées.

Pour de plus amples informations, pour obtenir un exemplaire du rapport ou organiser une interview, vous pouvez prendre contact avec le service de presse d'Amnesty International au 44 171 413 5531.